

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN FORMATIONS														
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	67 341	101,54 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 023	1,54 %				
	4	Montant net des recettes										AD	66 318	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	616	0,93 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	66 934	100,93 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	590	0,89 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	46	0,07 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC						
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	237	0,36 %				
	13			Autres impôts								BS	854	1,29 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 573	3,88 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 590	3,91 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW			BG	715	1,08 %					
	17			Entretien et réparations				123		0,19 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)				755		1,14 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				98		0,15 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				3 033		4,57 %	Total : Transport et déplacements							
	22			Primes d'assurances				249		0,38 %								
	23			Frais de véhicules (12)				5 210		7,86 %								
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				4 375		6,60 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 540		Total : Frais divers de gestion		BK		11 391		17,18 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 851		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									
26			Frais de réception, de représentation et de congrès				1 014		1,53 %									
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 555		2,34 %									
28			Frais d'actes et de contentieux				1											
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	159				0,24 %						
30			Autres frais divers de gestion				955		1,44 %									
31			Frais financiers (14)									BN	64	0,10 %				
32			Pertes diverses (15)									BP						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	36 589	55,17 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CONSEIL EN FORMATIONS

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	30 345	45,76 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	340	0,51 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	30 685	46,27 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	925	1,39 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	93	0,14 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		231	0,35 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 249	1,88 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	29 437	44,39 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 434		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	890		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	9		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				13 018		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	